

2. Oui. Le ministère a payé des annonces publicitaires à la station KCND-TV de Pembina (Dakota du Nord) ainsi qu'à la station de radio WQDY de Calais (Maine) au cours des mêmes périodes dont il est question au numéro 1 ci-dessus.

L'ORIGINE DES RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION EN COULEURS ATTRIBUÉS PAR RADIO-CANADA

Question n° 2701—**M. McIntosh**:

1. Combien d'appareils de télévision en couleur la Société Radio-Canada a-t-elle achetés pour les distribuer à certaines personnes choisies au Canada?
2. Combien a-t-on acheté de ces appareils aux États-Unis?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): 1. Tous les téléviseurs en couleurs ont été achetés de fabricants canadiens, et, autant que sache la Société, tous ont été fabriqués au Canada.

2. Aucun récepteur n'a été acheté aux États-Unis.

LA PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE À UN ÉMETTEUR DE TÉLÉVISION DU DAKOTA DU NORD

Question n° 2705—**M. Orlikow**:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ou une agence quelconque du gouvernement, ont-ils fait passer des annonces à la station de télévision KCND, du Dakota du Nord (É.-U.), en 1967?
2. S'il en est ainsi, combien ces annonces ont-elles coûté au ministère ou à l'agence?
3. Pour quel motif a-t-on fait cette dépense?
4. Le ministère considère-t-il que les stations de télévision de Winnipeg et de Brandon ne peuvent pas transmettre les renseignements souhaités par les citoyens canadiens?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. 2. \$900.

3. Cette dépense avait pour objet de diffuser des renseignements sur le régime de supplément du revenu garanti.

4. Comme la station de télévision KCND compte, parmi ses habitués, une proportion importante des téléspectateurs du Sud du Manitoba, on a fait appel à cette station afin de compléter l'information donnée par les stations canadiennes de Winnipeg et de Brandon.

LES IMPORTATIONS DE MACHINES AGRICOLES

Question n° 2711—**M. Watson (Assiniboïa)**:

Quel pourcentage des instruments aratoires vendus au Canada est importé d'autres pays par les compagnies suivantes: a) la John Deere Plough Company, b) l'International Harvester, c) la Massey Ferguson, d) la Cockshutt, e) la J. I. Case et f) la C.C.I.L.?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Le Bureau fédéral de la statistique ne dresse pas de listes de sociétés ou de manufacturiers qui

importent des marchandises de quelque genre que ce soit.

LA TAXE DE VENTE SUR LA MARGARINE À TERRE-NEUVE

Question n° 2712—**M. Laprise**:

La taxe de vente fédérale s'applique-t-elle à la margarine dans la province de Terre-Neuve? Sinon, depuis quand et pourquoi?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Pour remplir un engagement pris par le gouvernement envers la délégation de Terre-Neuve au cours des négociations menées en vue de son entrée dans la Confédération, les ventes de margarine dans la province de Terre-Neuve n'étaient pas soumises à la taxe de vente fédérale à partir de la date de l'entrée dans la Confédération. Au cours de la période allant du 1^{er} avril 1949 au 30 mars 1966, des décrets de remise annuelle ont assuré l'application de cet arrangement. Toutefois, à compter du 30 mars 1966, l'exemption a été établie en vertu d'une loi modifiant la loi sur la taxe d'accise (bill C-198 qui a reçu la sanction royale le 11 juillet 1966).

LE TRANSPORT DU LAIT PAR CAMION ENTRE NIAGARA-FALLS ET TORONTO

Question n° 2729—**M. Nesbitt**:

1. Au cours des deux derniers mois, le ministère de l'Agriculture s'est-il enquis auprès de certaines sociétés de camionnage de l'Ontario sur le coût du transport du lait par camion de Niagara-Falls à Toronto?
2. Dans le cas de l'affirmative, pourquoi aurait-on demandé ce renseignement?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Non. 2. Ne s'applique pas.

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES À LA CITÉ ÉTUDIANTE DE HULL

Question n° 2736—**M. Isabelle**:

1. Quelles subventions ont été fournies par le gouvernement fédéral pour la construction des immeubles de la Cité étudiante de Hull, située dans la municipalité de Lucerne (comté de Gatineau), du début de la construction jusqu'à maintenant?
2. Quelles subventions sont demandées pour le parachèvement de ces édifices?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informe comme il suit:

1. A ce jour, les contributions suivantes ont été approuvées ou versées à l'égard de la Cité étudiante de Hull:

Centre d'apprentissage	
Coût total	\$1,653,702
Contribution du gouvernement fédéral	1,127,776
École secondaire polyvalente	
Coût total	\$7,450,000
Contribution du gouvernement fédéral	5,303,505